

# Dépistage néonatal des troubles de l'audition en Occitanie : bilan de l'année 2021 et perspectives

Dr. Blandine Baladi, Dr. Mohamed Akkari – Réseau de Périnatalité Occitanie



Journée régionale du dépistage néonatal  
des troubles de l'audition en Occitanie

**1**

**LE PÔLE DEPISTAGE  
NEONATAL DES TROUBLES DE  
L'AUDITION DU RPO**



# Le Pôle dépistage néonatal des troubles de l'audition

## Les intervenants :

### 2 médecins :

- Dr. Blandine Baladi (Occitanie Ouest)
- Dr. Mohamed Akkari (Occitanie Est)

### 2 assistantes :

- Mme Vanessa Murgia (Occitanie Ouest)
- Mme Pascale Anthony (Occitanie Est)



# Le Pôle dépistage néonatal des troubles de l'audition

## Les missions du pôle :

- S'assurer du bon déroulement de ce dépistage sur l'ensemble de la région et de manière homogène
- Former et informer le personnel des maternités en charge du dépistage
- Assurer l'exhaustivité du recueil des données
- Informer les familles
- Création d'un réseau régional (annuaire régional ORL)
- Participation à des actions nationales



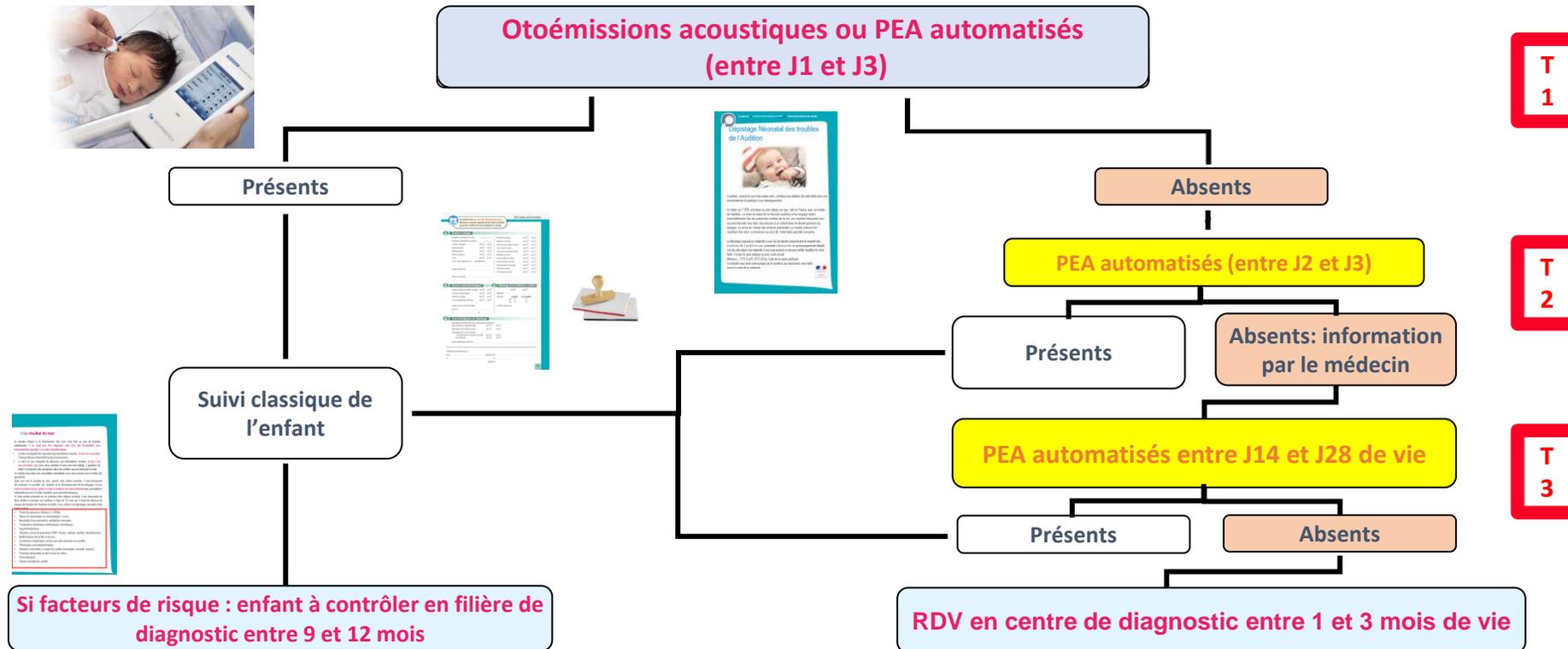
## Le travail collaboratif Est Ouest



- Une réunion visio tous les 15 jours depuis novembre 2020
- Harmonisation :
  - ✓ Du protocole de dépistage
  - ✓ Du set d'indicateurs Occitanie inspiré de celui de Santé publique France
  - ✓ Des outils de communication: plaquette d'information, annuaire ORL référents, charte de bonnes pratiques des ORL référents, lettres aux familles, SMS, vidéos de formation, poster
- Nouveau cahier des charges Occitanie décembre 2021

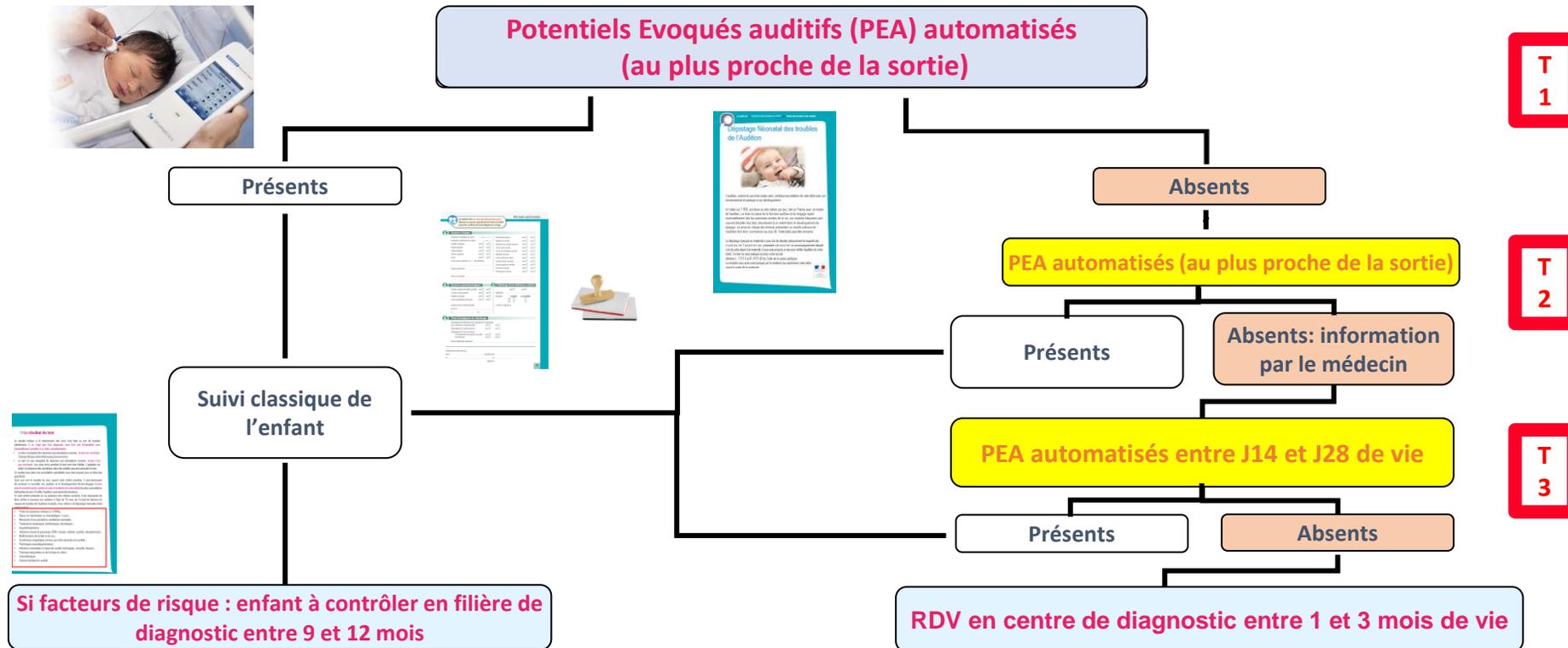


# Dépistage à la maternité en Occitanie en 2022





# Dépistage en néonatalogie en Occitanie en 2022





## Documents d'information

- Information 8e mois
- Poster salle d'attente obstétriciens/sage femmes/médecins généralistes

**Votre bébé entend-il bien ?**

**VÉRIFICATION DE L'AUDITION DU NOUVEAU-NÉ**

Un bébé sur 1 000, soit deux ou trois bébés par jour, naît en France avec un trouble de l'audition. Votre bébé peut être concerné. Lors de votre séjour à la maternité, il sera sans préavis un test pour vérifier l'audition de votre bébé. Ce test ne sera pratiqué qu'avec votre accord.

**→ COMMENT CE TEST EST-IL RÉALISÉ ?**

Le test est réalisé par le personnel formé de la maternité. Des sons très faibles et de haute fréquence (équivalents à ceux du chatouille) sont émis dans l'oreille. Ce test n'est pas douloureux. Il est pratiqué sans médicament ni anesthésie. Il est réalisé dans un endroit calme, au moment où le bébé ne pleure pas.

**→ LE RÉSULTAT DU TEST**

Le résultat indique si la transmission des sons s'est faite au bout de manière satisfaisante. Il ne s'agit pas d'un diagnostic mais d'un test d'orientation.  
- Si le test est concluant, cela signifie que votre enfant a passé les tests avec succès.  
- Si le test n'est pas concluant, l'agitation du bébé, la présence de sécheresses dans les oreilles ou qu'il pleure au test. Un médecin vous sera en particulier vous sera proposé pour un bilan approfondi.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

Parlez-en à votre médecin de famille ou sage-femme.  
[www.perinatoccc.com](http://www.perinatoccc.com)  
[www.ars.fr](http://www.ars.fr)

Logo: Réseau de Périnatalité Occitanie, ars, République Française



**Réseau de Périnatalité Occitanie** [www.perinatoccc.com](http://www.perinatoccc.com)

### VÉRIFICATION DE L'AUDITION À LA NAISSANCE

**VOTRE BÉBÉ EST CONCERNÉ**

Lors de votre séjour à la maternité et durant les premières semaines de vie un ou plusieurs tests vous seront proposés.

**► Pourquoi ?**

- L'existence de troubles de l'audition chez un bébé peut également engendrer un retard d'acquisition du langage.
- La détection de ces troubles à la naissance permet leur prise en charge précoce et adaptée.

**► Comment ?**

- Le test est réalisé avec votre accord par le personnel formé de la maternité.
- Il n'est pas douloureux.
- Il se pratique sans médicament ni anesthésie.
- Il est réalisé dans un endroit calme, à un moment où le bébé ne pleure pas.

**Information complémentaire :** si les différents tests ne sont pas concluants, un rendez-vous avec un spécialiste ORL vous sera proposé pour un bilan approfondi.

Logo: Réseau de Périnatalité Occitanie, ars, Audition dépistage néonatal



**Maternip** Vers un développement harmonieux  
L'importance de l'audition

### Dépistage de l'audition à la naissance

**Systematiquement proposé**

- TEST OTOLOGE
- TUNING FORK TEST CALME
- RAPPORT RENOUVELÉ

**Mon test est concluant.**  
Restons tout de même vigilants.

**Mon test est non concluant.**  
Allez voir un ORL référent.

**RENFORCEZ VOTRE VIGILANCE EN CAS DE :**

- PETIT POIDS OU PROBLÈMES À LA NAISSANCE
- INFECTIONS PENDANT LA GROSSESSE
- ANTÉCÉDENTS DANS LA FAMILLE

1 sur 1000 naît en France avec un trouble de l'audition avant l'âge de 3 ans sans cause connue.

**EN CAS DE DOUTE, ET QUELQUE SOIT L'ÂGE, PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN.**

Logo: Maternip, ars



## Documents d'information

Les données relatives à ces examens sont conservées dans un fichier pendant une durée limitée après des mesures de nature à garantir leur confidentialité, notamment dans le cadre du secret médical.

Le rôle du dépistage néonatal des troubles de l'audition du réseau pour valider de façon anonyme vos données pour des études statistiques et pour l'évaluation de la politique de santé périnatale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (et nationale).

Vous disposez d'un droit d'accès à ces données, de rectification, et d'opposition pour des motifs légitimes auprès du DPO (data protection officer) du Réseau de Périnatalité Occitanie par simple demande écrite à [ds@arsoccitanie.fr](mailto:ds@arsoccitanie.fr).

Consultez le site [www.perinatalite-occitanie.fr](http://www.perinatalite-occitanie.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Pour en savoir plus sur le dépistage :**

Consultez le site du Ministère chargé de la santé

[www.santec.gouv.fr](http://www.santec.gouv.fr)

Le Réseau de Périnatalité Occitanie a été missionné par l'Agence Régionale de Santé pour coordonner le dépistage Néonatal de l'Audition en Occitanie

[www.perinatalite-occitanie.fr](http://www.perinatalite-occitanie.fr)

**Dépistage néonatal des troubles de l'audition**

L'audition, comme la vue et les autres sens, contribue aux relations de votre bébé avec son environnement et participe à son développement. Un bébé sur 1 000, soit deux ou trois bébés par jour, né en France avec un trouble de l'audition. La mise en place de la fonction auditive et du langage ayant essentiellement lieu les premières années de la vie, des troubles fréquents sont souvent détectés trop tard, aboutissant à un retard dans le développement du langage. La prise en charge des enfants présentant un trouble précoce de l'audition doit donc commencer au plus tôt. Votre bébé peut être concerné.

Le dépistage proposé en maternité a pour but de détecter précocement la majorité des troubles de l'audition qui pourraient nécessiter un accompagnement adapté.

C'est un examen rapide et sans douleur. Il vous sera proposé un test pour vérifier l'audition de votre bébé. Ce test ne sera pratiqué qu'avec votre accord.

(Articles L. 1111-2 et R. 4127-42 du Code de la santé publique)

Le résultat vous sera communiqué par le médecin ou examinateur votre bébé avant la sortie de la maternité. Le résultat vous sera communiqué par le médecin qui examinera votre bébé avant la sortie de la maternité.

### A la maternité :

- Sensibilisation par pédiatre
- Plaquette nationale (réimpression annuelle)

### Prise de rdv :

- T3 avant la sortie
- ORL après T3 défavorable

**Comment ce test est-il réalisé ?**

Le test est réalisé par un professionnel de santé. Vous pouvez assister si vous le désirez. Des sons très brefs et de faible intensité (équivalents à la voix chuchotée) sont émis dans l'oreille.

- Soit par une petite sonde posée dans l'oreille, il s'agit des émissions acoustiques otoacoustiques (OEA)

- Soit par une oreillette ou un casque, il s'agit des potentiels évoqués auditifs automatisés (PEA)

Les réponses auditives sont recueillies par la sonde ou par des électrodes posées sur la peau du bébé.

Ce test n'est pas douloureux. Il se pratique sans médicament ni anesthésie. Il est réalisé dans un endroit calme, à un moment où le bébé ne pleure pas. Ce test est très simple et ne nécessite aucun traitement. Il s'agit d'un test rapide, et devra quelquefois être recommencé avant la sortie de la maternité.

**Le résultat du test**

Le résultat indique si la transmission des sons s'est faite ou non de manière satisfaisante. Il ne s'agit pas d'un diagnostic mais d'un test d'orientation pour éventuellement proposer un bilan complémentaire.

- Le test a enregistré des réponses aux stimulations sonores : le test est concluant. Cela signifie que votre bébé a répondu aux stimulations sonores.
- Le test n'a pas enregistré de réponses aux stimulations sonores : le test n'est pas concluant. Les sons émis pendant le test sont très faibles. L'agitation du bébé, la présence des sécrétions dans les oreilles peuvent perturber le test. Un rendez-vous dans une consultation spécialisée vous sera proposé pour un bilan plus approfondi.

Quel que soit le résultat du test, quand votre enfant grandira, il sera nécessaire de continuer à surveiller son audition et le développement de son langage. Si vous avez le moindre doute, parlez-en avec le médecin de votre enfant lors de consultations habituelles de suivi. Ce réflexe, facile, rapide et sans douleur.

Si votre enfant présente un ou plusieurs des critères suivants, il est nécessaire de faire réaliser à nouveau son audition à l'âge de 12 mois car il s'agit de facteurs de risques de troubles de l'audition bilatérale, et ce, même si le dépistage néonatal a été avéré normal.

- Poids de naissance inférieur à 1.500kg ;
- Séjour en réanimation ou néonatalogie > 1 jour ;
- Nécessité d'une assistance ventilatoire néonatale ;
- Traitement ostéotoxiques (antibiotiques, diurétiques) ;
- Hyperténuisme ;
- Infections durant la grossesse (CMV, herpès, toxoplasmose, syphilis, toxocarose) ;
- Malformations de la tête et du cou ;
- Syndromes congénitaux connus pour être associés à la surdité ;
- Pathologies neurologiques ;
- Infections néonatales à risque de surdité (méningites, varicelle, herpès) ;
- Fractures temporales ou de la base du crâne ;
- Chémiothérapie ;
- Histoire familiale de surdité.



## Documents d'information

### A la maternité :

- Lettre aux pédiatres, médecins de PMI, médecins généralistes assurant le suivi mensuel
- Lettre de préparation aux PEA seuils pour parents



Chère Conscœur, Cher Confrère,

Durant son séjour en maternité, votre jeune patient(e) a bénéficié de tests de dépistage des troubles de l'audition : Oto Émissions Acoustiques (OEA) puis Potentiels Évoqués Auditifs Automatisés (PEAA), qui n'ont pas été concluants.

Pour rappel, la politique nationale de dépistage néonatal systématique des troubles de l'audition (arrêtés du 23 avril 2012 et du 3 novembre 2014), prévoit la réalisation de ces tests en maternité pour tous les nouveau-nés. En cas de dépistage défavorable, un rendez-vous en consultation spécialisée d'audiologie infantile est pris avant la sortie afin de pouvoir réaliser des examens diagnostiques de confirmation, conformément au cahier des charges régional édicté par l'ARS du Languedoc-Roussillon en janvier 2015. Dans notre région, la supervision de ce programme de santé publique a été confiée au Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO).

Afin de limiter le taux de perdus de vue entre la sortie de la maternité et la consultation spécialisée (57 % en 2014 dans notre région), nous sollicitons les pédiatres de ville, médecins de PMI et médecins généralistes réalisant le suivi de ces nourrissons, afin de veiller à ce qu'ils aient bien été vus par un des ORL référents du réseau régional (annuaire disponible sur [www.perinatalite-occitanie.fr](http://www.perinatalite-occitanie.fr)).

**Nous vous saurions gré de bien vouloir :**

- ✓ Vérifier que ce rendez-vous a bien été pris par le personnel de la maternité ou par les parents ;
- ✓ Sensibiliser à nouveau la famille sur l'importance de cette vérification diagnostique ;
- ✓ Vous assurer que la consultation spécialisée a bien eu lieu, et en cas de rendez-vous non honoré inciter fortement les parents à reprendre contact avec l'ORL en urgence (tests diagnostiques nécessitant une anesthésie générale au-delà de 3 mois de vie) ;
- ✓ Nous signaler immédiatement toute situation problématique (refus des parents, non observance...).

**Voici coordonnées ci-dessous :**

**Site Montpellier :** 06 84 09 52 57 - 04 48 16 20 67 - [dépistage.auditif\\_est@perinatalite-occitanie.fr](mailto:dépistage.auditif_est@perinatalite-occitanie.fr)  
**Site Toulouse :** 07 65 22 24 06 - 05 67 31 21 00 - [dépistage.auditif\\_ouest@perinatalite-occitanie.fr](mailto:dépistage.auditif_ouest@perinatalite-occitanie.fr)

Cette intervention précoce de votre part devrait fortement contribuer à diminuer le taux de perdus de vue, améliorant ainsi la prise en charge précoce des enfants déficients auditifs.

En vous remerciant par avance pour votre implication.

Bien confraternellement,



Dr Mohamed Akkari, Dr Blandine Baladi  
Médecins ORL Coordinateurs régionaux Occitanie  
Réseau de Périnatalité Occitanie

Réseau de Périnatalité Occitanie - Site Montpellier Espace Henri Berthoin - Bât. A - 59 avenue de Fés - 34090 Montpellier  
Site Toulouse - 26, Impasse de la Famille - 31000 Toulouse  
dépistage.auditif@perinatalite-occitanie.fr - Tél : 06 84 09 52 57 05 67 31 21 00  
Association loi 1901 n° 0412050200016 - Déclaration d'activité de prestataire de formation n° 7531051931



Madame, Monsieur,

Votre enfant a bénéficié de tests de dépistage des troubles de l'audition qui n'ont pas été concluants. Il/Elle va donc bénéficier d'un rendez-vous en consultation spécialisée d'ORL afin de réaliser des examens plus approfondis appelés Potentiels Évoqués Auditifs (PEA) du tronc cérébral, éventuellement associés à un autre test appelé ASSR (Auditory Steady State Responses).

Il s'agit de l'enregistrement de l'activité électrique des voies auditives en réponse à une stimulation acoustique. Ces examens sont indolores et non traumatisants pour votre enfant, mais nécessitent des conditions de réalisation assez strictes.

Premièrement, l'enregistrement doit impérativement être réalisé pendant le sommeil de votre enfant. En effet, le test utilisé est extrêmement sensible aux mouvements parasites (contractions des paupières, du front, du cou, pleurs, succion), qui peuvent compromettre sa réalisation.

Deuxièmement, l'enregistrement dure de 30 à 60 minutes pour les 2 oreilles. Il faut donc prévoir votre emploi du temps en fonction de cette durée, en tenant également compte du temps d'endormissement.

Chez le nouveau-né qui a de longues périodes de sommeil, ces conditions sont facilement remplies, après une tétée ou un biberon. Plus le bébé grandit, plus les conditions sont difficiles à obtenir, d'où l'intérêt d'un rendez-vous précoce chez l'ORL, durant les premiers mois de vie.

**Plusieurs conseils pour être dans les meilleures conditions de sommeil :**

- ✓ Éviter le sommeil / la sieste dans l'heure précédant l'examen (notamment pendant le trajet).
- ✓ Réaliser l'examen juste après le biberon ou la tétée (idéalement donner le biberon dans la salle d'attente, juste avant l'examen).
- ✓ Réaliser l'examen dans une pièce obscure et silencieuse (ne pas venir avec le grand frère ou la grande sœur).
- ✓ Être en présence de la mère et/ou du père, du « doudou » ou tout autre objet familier qui rassurerait votre enfant.
- ✓ Prévoir change, biberon et carnet de santé

Nous vous remercions de respecter au mieux ces consignes afin de réaliser cet examen dans les meilleures conditions et pouvoir ainsi vous apporter des réponses.

**Les résultats vous seront donnés dans la mesure du possible à l'issue de ce test, mais ce n'est pas systématique. Ils vous seront sinon donnés rapidement dans les suites.**



Dr Mohamed Akkari, Dr Blandine Baladi  
Médecins ORL Coordinateurs régionaux Occitanie  
Réseau de Périnatalité Occitanie

Réseau de Périnatalité Occitanie - Site Montpellier Espace Henri Berthoin - Bât. A - 59 avenue de Fés - 34090 Montpellier  
Site Toulouse - 26, Impasse de la Famille - 31000 Toulouse  
dépistage.auditif@perinatalite-occitanie.fr - Tél : 06 84 09 52 57 05 67 31 21 00  
Association loi 1901 n° 0412050200016 - Déclaration d'activité de prestataire de formation n° 7531051931



## Documents d'information

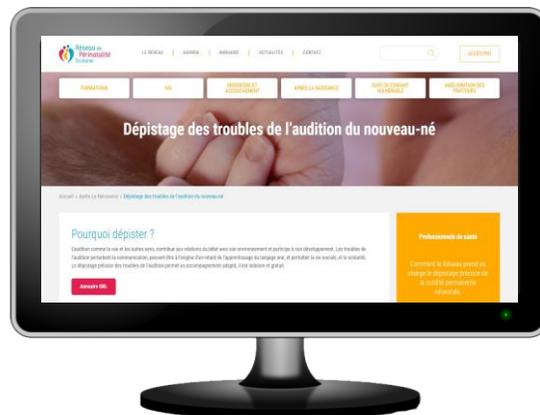
### Après la sortie :

- SMS de rappel :

« De la part du Réseau de Périnatalité Occitanie : suite aux tests réalisés en maternité chez votre bébé, il vous a été conseillé de prendre rendez-vous avec un ORL pour un test de diagnostic. Merci de nous préciser le nom de cet ORL et de nous faire un retour sur cette consultation. Vous pouvez nous joindre au : 06.84.09.52.57 et à l'adresse mail : [depistage.auditif\\_est@perinatalite-occitanie.fr](mailto:depistage.auditif_est@perinatalite-occitanie.fr)  
07.65.22.24.06 et à l'adresse mail: [depistage.auditif\\_ouest@perinatalite-occitanie.fr](mailto:depistage.auditif_ouest@perinatalite-occitanie.fr)

- Rappel des familles par le réseau (1 appel par patient)

- Site internet RPO :



<https://www.perinatalite-occitanie.fr/apres-la-naissance/depistage-des-troubles-de-laudition-du-nouveau-ne>



# Documents d'information

- Sensibilisation des pédiatres, médecins de PMI, médecins généralistes (formations, réunions)
- Enregistrement de plusieurs vidéos de e-learning :
- Sur le site du RPO : <https://www.perinatalite-occitanie.fr/apres-la-naissance/depistage-des-troubles-de-laudition-du-nouveau-ne>
- Sur la chaîne **Youtube** du RPO



0:00 : Introduction  
0:04 : Le protocole de dépistage néonatal des troubles de l'audition en Occitanie  
2:59 : Fonctionnalités du boîtier AccuScreen  
8:17 : Utilisation de la base AccuScreen  
9:27 : Entretien de la sonde d'otoémission  
11:04 : Test OEA  
14:08 : Test PEAA  
22:54 : Test PEAA avec casque  
23:45 : Que dire aux familles ?  
26:38 : Décharger AccuScreen  
29:19 : Extraction de la base de données AccuLink  
35:22 : Autre recueil de données : le buvard du test de Guthrie  
36:25 : Installation AccuLink

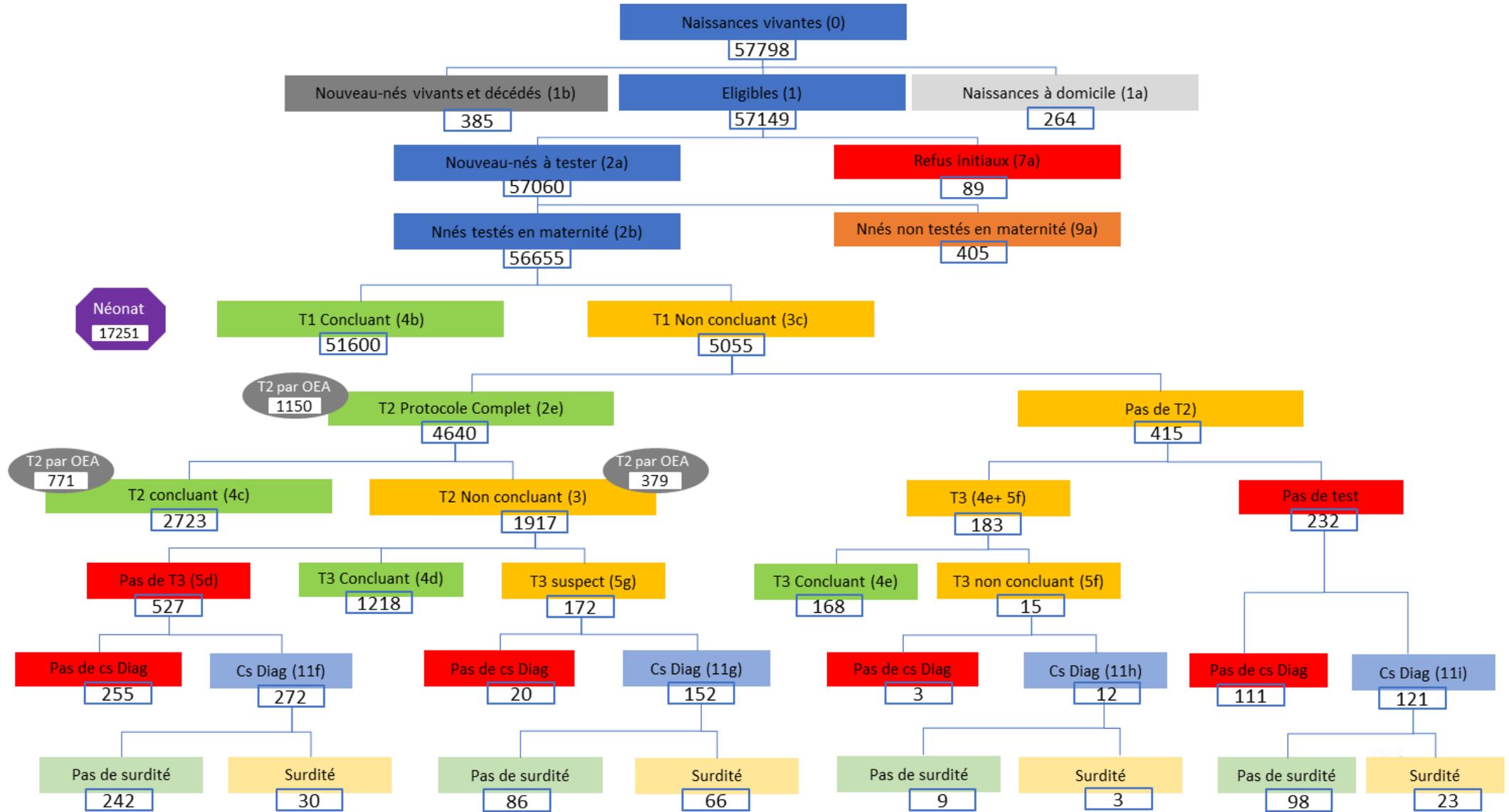


# **DONNEES DU DEPISTAGE EN 2021**



# Le dépistage des troubles de l'audition : et après ?

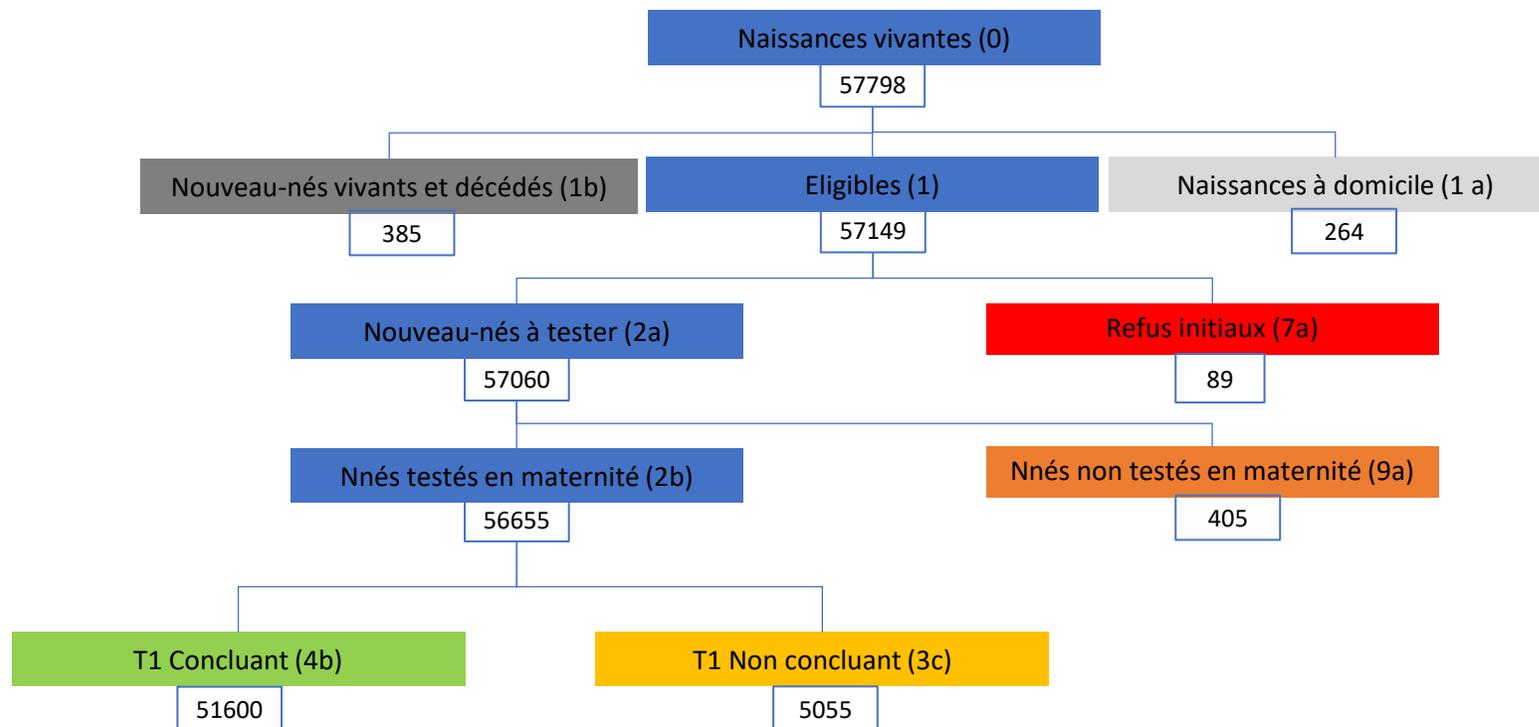
Logigramme Occitanie 2021





# Le dépistage des troubles de l'audition : et après ?

Logigramme Occitanie 2021





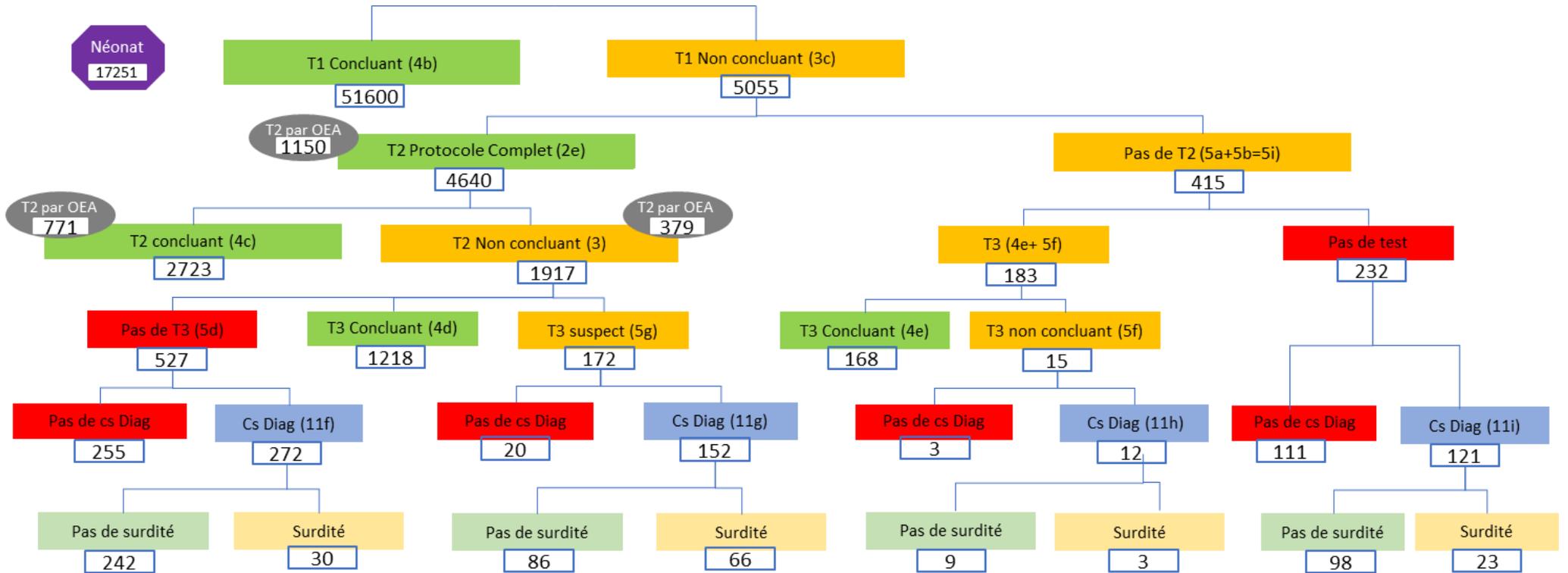
## Indicateurs d'évaluation du dépistage Occitanie 2021

Indicateurs	OCCITANIE
TAUX D'EXHAUSTIVITÉ = EFFICIENCE dans notre région <i>(indicateur 2/indicateur 1)</i>	$\frac{56988}{57149} = 99.72\%$
TAUX DE DEPISTAGE NON SOUHAITE <i>(indicateur 7a/indicateur 1)</i>	$\frac{89}{57149} = 0.16\%$
TAUX DE T1 NON CONCLUANT <i>(indicateur 3c/indicateur 2b)</i>	$\frac{5055}{56655} = 8.92\%$



# Le dépistage des troubles de l'audition : et après ?

Logigramme Occitanie 2021





## Indicateurs d'évaluation du dépistage Occitanie 2021

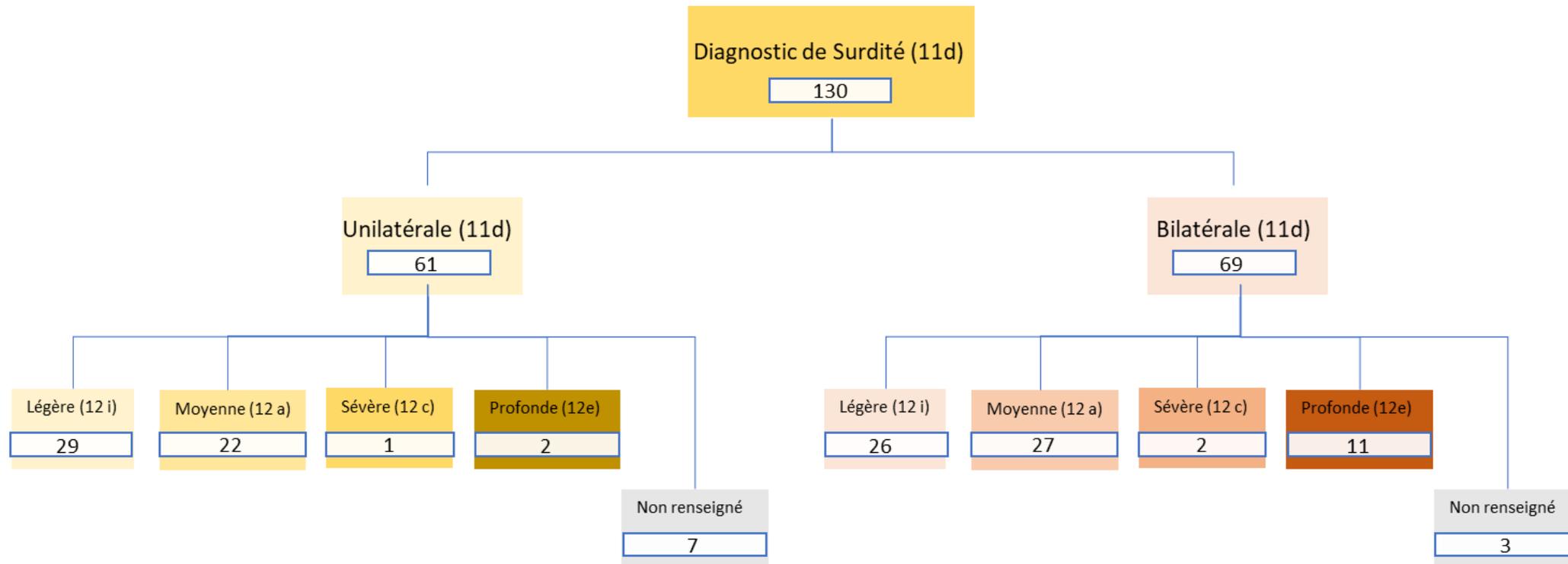
Indicateurs	OCCITANIE	
TAUX DE PROTOCOLE COMPLET <i>(indicateur 2e/indicateur 3c)</i>	$\frac{4640}{5055} = 91.79\%$	(69% si on exclut les T2 par OEA)
TAUX DE SUSPECT DE SURDITE Après T1/T2 <i>(indicateur 3/indicateur 2)</i>	$\frac{1917}{56988} = 3.36\%$	(27,5% sans T3)
TAUX DE SUSPECT DE SURDITE Après T1/T2/T3 <i>(indicateur 5/indicateur 2)</i>	$\frac{961}{56988} = 1.69\%$	(T3 favorable dans 66% des cas)
VALEUR PREDICTIVE POSITIVE <i>(indicateur 11d/indicateur 5)</i>	$\frac{130}{961} = 13.53\%$	



## Indicateurs d'évaluation du diagnostique Occitanie 2021

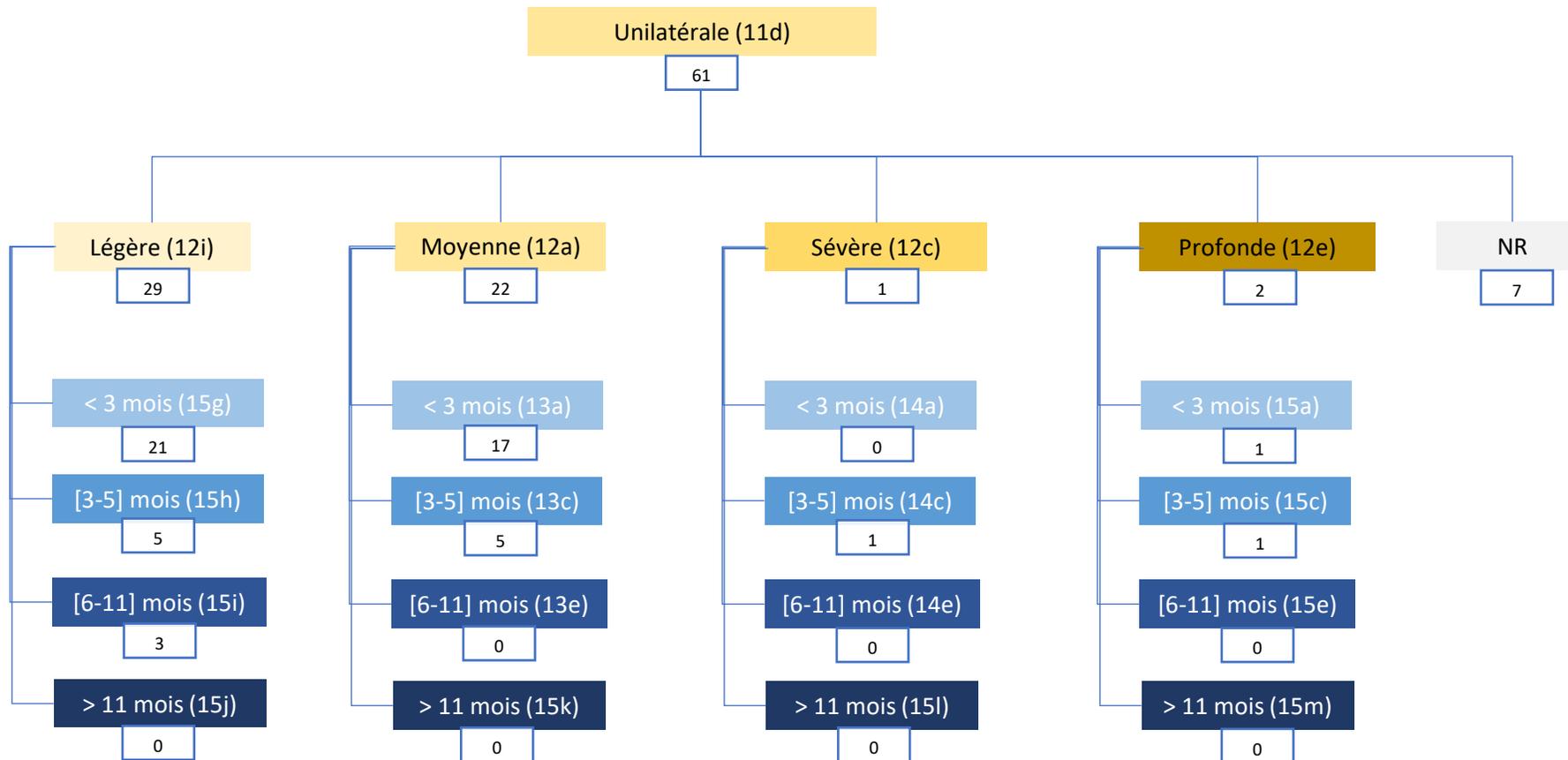
Indicateurs	OCCITANIE
TAUX DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SUSPECTS <i>(indicateur 11/indicateur 5)</i>	$\frac{571}{961} = 59.42\%$
TAUX DE NON PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SUSPECTS <i>((indicateur 5 – indicateur 11)/ indicateur 5)</i>	$\frac{390}{961} = 40.58\%$
TAUX DE PERDUS DE VUE <i>(indicateur 8/indicateur 5)</i>	$\frac{353}{961} = 36.73\%$
PREVALENCE DE LA SURDITE légère à totale <i>(indicateur 11d/indicateur 2)</i>	$\frac{130}{56988} = 0.23\%$
PREVALENCE DE LA SURDITE moyenne à totale <i>(indicateur 11e/indicateur 2)</i>	$\frac{68}{56988} = 0.12\%$

**52,4%**  
**en Occitanie Ouest**



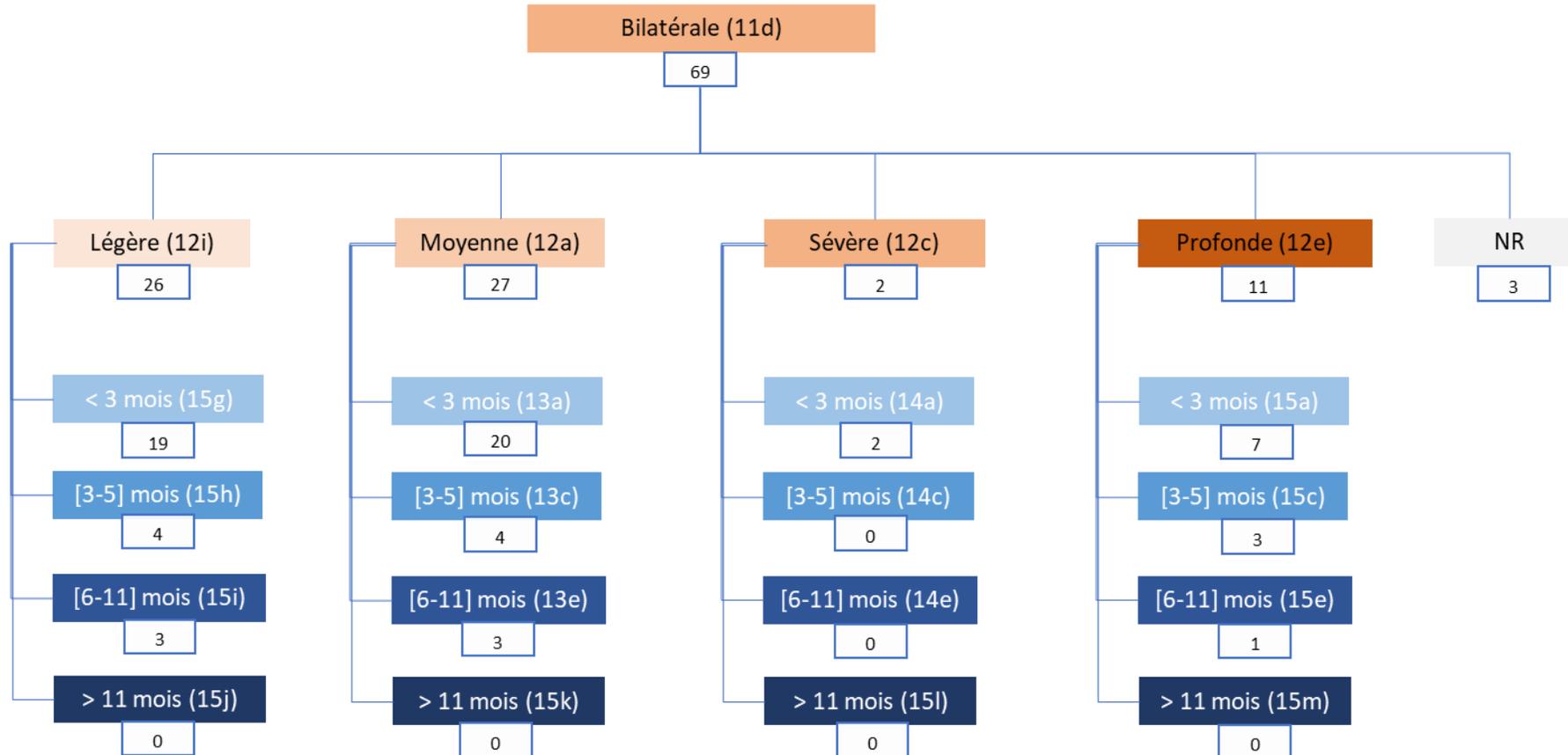


# Répartition surdités unilatérales



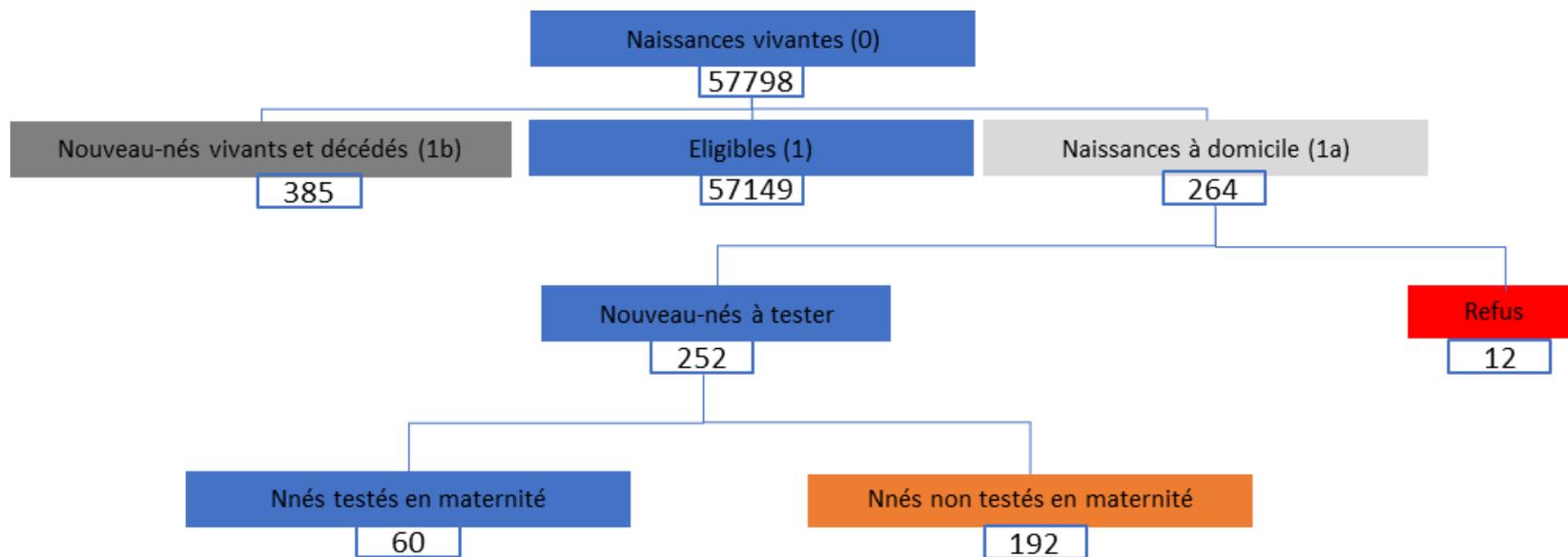


# Répartition surdités bilatérales



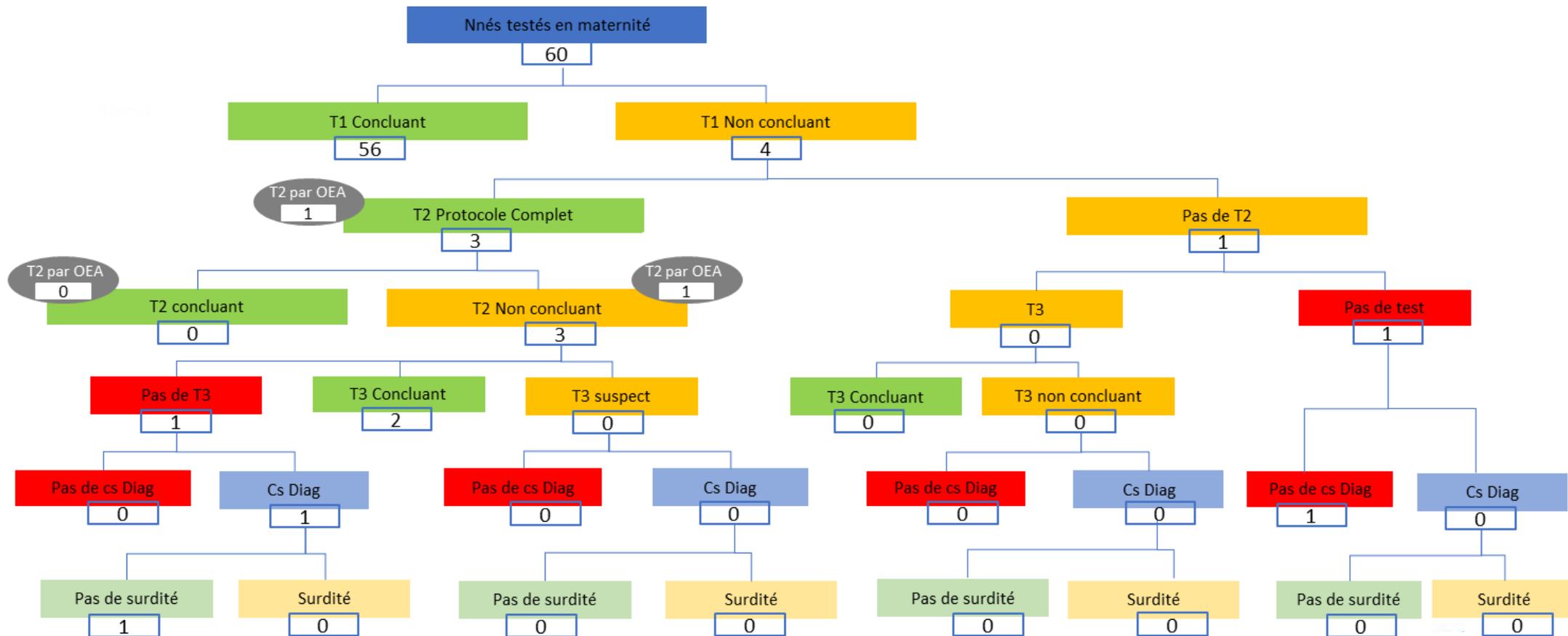


### Nés à domicile



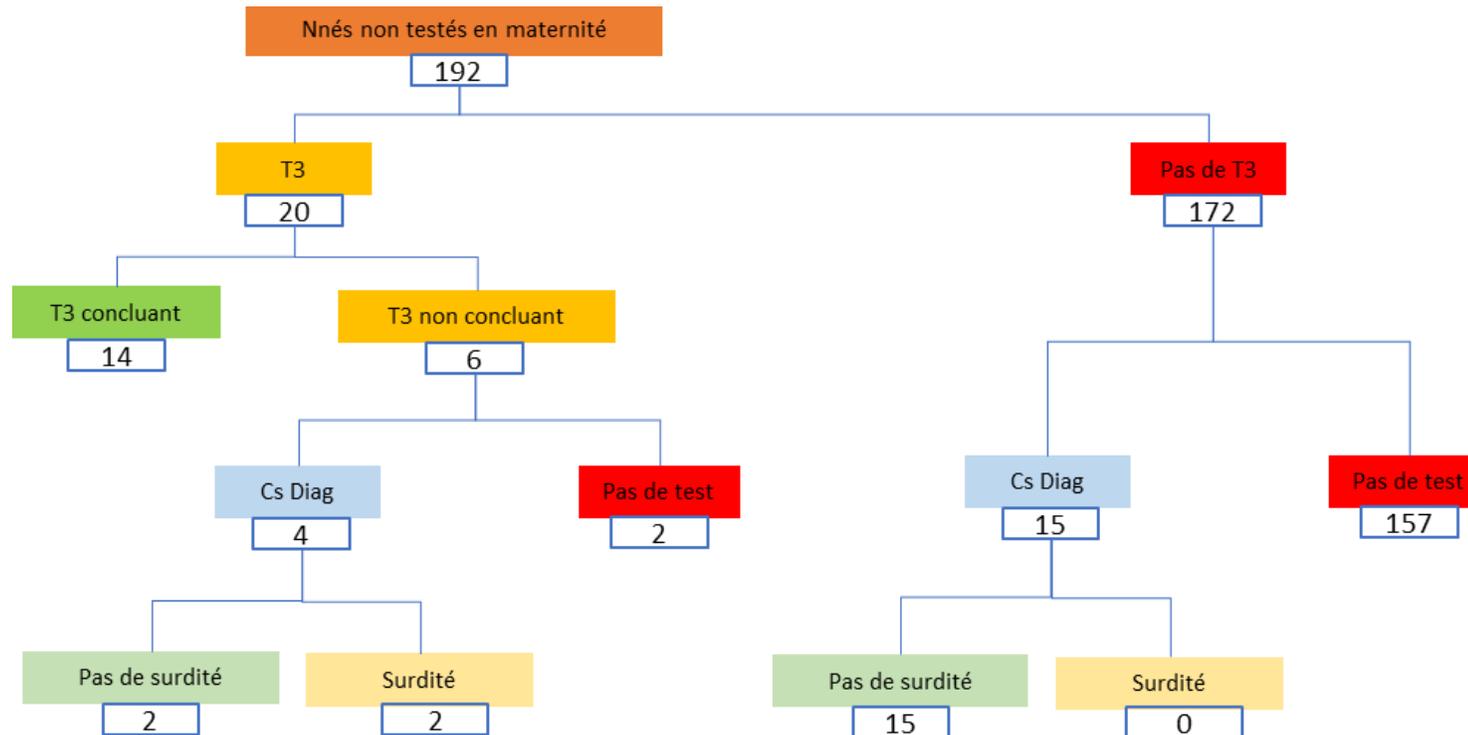


## Nés à domicile et testés en maternité :



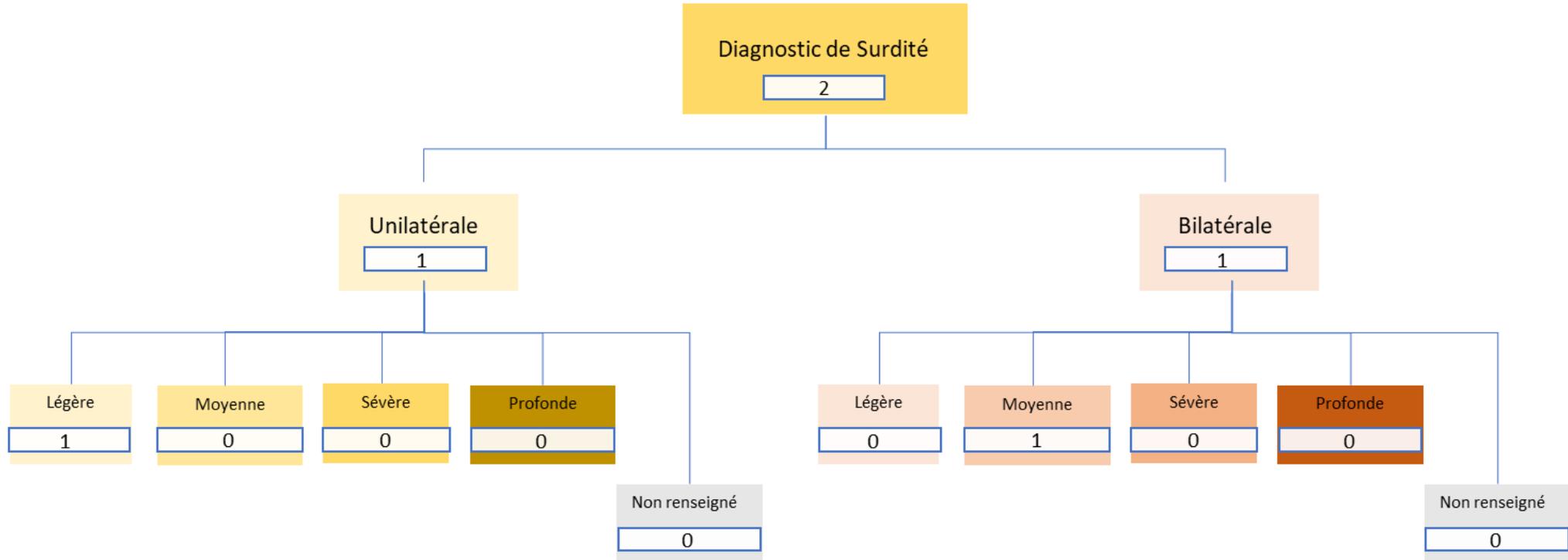


Nés à domicile et non testés en maternité :





Nés à domicile :





## Objectifs

- Taux d'exhaustivité > **99%**
- Taux de réalisation de protocole complet (T1 par OEA ou PEAA/T2 par PEAA) avant la sortie de la maternité à **100%**
- **Généralisation du T3 (PEAA) après la sortie de la maternité**
- Taux de perdus de vue < **20%**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

